

Numéricable, ex Noos, va-t-il encore changer de mains?

D'après le site « Private Equity News », Cinven souhaite se désengager de la société. L'actionnaire à hauteur de 70% de Numéricable aurait recruté deux banques, Morgan Stanley et Rothschild, pour trouver un acheteur.

Cinven réclamerait **trois milliards d'euros** pour la vente de Numéricable. Selon d'autres sources, le britannique Virgin souhaiterait que Numéricable devienne son prestataire réseau en France pour la diffusion de ses services Internet *triple play* sous la marque Virgin Média.

« Nous n'avons aucune négociation avec le groupe Virgin dans quelque domaine que ce soit », a démenti à l'AFP un porte-parole de Numéricable.

En France, la querelle autour de la propriété des réseaux câblés se poursuit

Mais à qui appartiennent les réseaux câblés? Aux collectivités locales ou bien aux câblo-opérateurs? Voilà une question toujours sans réponse et qui continue d'attiser une forte polémique entre, d'un côté, le gendarme des télécoms, l'Arcep, qui soutient les collectivités locales et, de l'autre, le câblo-opérateur Noos [récemment rebaptisé Numéricable](#).

Comme le souligne *les Echos*, le problème est complexe, puisqu'il faut déterminer la nature juridique des réseaux câblés pour en déterminer les propriétaires.

Les conventions signées entre le câblo-opérateur et les collectivités sont « à géométrie variable ». Quasiment toutes contiennent des clauses spécifiques.

Face à un tel casse-tête, c'est à l'autorité des télécoms de trancher. Pour l'instant, elle prend parti en faveur des collectivités, au grand damn de Numéricable.

Si le réseau câblé est considéré comme une « **délégation de service public** » (DSP) alors il appartient aux collectivités. La justice française ne s'est jamais prononcée sur la question, il serait temps qu'elle tranche pour mettre un terme à ce débat houleux et stérile.